

HANDI'CAP

SUR

VOS DEMARCHES



**PLUS DE RENSEIGNEMENTS
AU 03 20 10 40 80**

loos.fr



CCAS DE VILLE DE
LOOS **LOOS**

Besoin d'aide auprès de la MDPH ?

Au CCAS de Loos, il existe un référent handicap.
Il accompagne les personnes en situation de handicap.

Le référent handicap vous explique comment obtenir les aides de la MDPH

- pour faciliter la vie au quotidien
- pour de l'aide au niveau financier
- pour le travail...



Il aide à réaliser votre dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

L'accueil est personnalisé.

Si vous ne pouvez pas venir au CCAS pour raison physique ou de santé,



Le référent handicap se déplace à votre domicile pour vous permettre d'effectuer les démarches administratives.



Vous pouvez prendre rendez-vous avec le référent handicap.

Sylvie VANDEWYNCKELE

Tel : 03.20.10.40.80



Vos droits

La Carte Mobilité Inclusion (CMI)



La Carte Mobilité Inclusion a pour but de faciliter la vie quotidienne et les déplacements des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

Elle est gratuite.

Il y a 3 cartes différentes:

- CMI stationnement
- CMI invalidité
- CMI priorité dans les transports en communs dans les établissements et les



L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)



L'AAH est une allocation destinée à assurer un Revenu minimum aux personnes reconnues en situation de handicap.

- soit avoir un taux d'incapacité de 80% ou de plus de 80%
- Soit avoir un taux d'incapacité entre 50% et moins de 80%
- et ne pas pouvoir travailler à cause de votre handicap

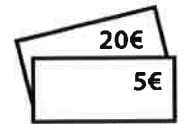


AAH

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La Prestation de Compensation du Handicap est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap:

- aménagement du logement,
- aide animalière,
- aide technique,
- aide humaine.



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Certains handicaps n'empêchent pas d'exercer un travail, mais peuvent entraîner certaines limitations.

Une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé peut alors être demandée.



Les droits de vos enfants

Vous avez un enfant en situation de handicap. Un enfant porteur de handicap a le droit d'aller à l'école.



Vous pouvez demander de l'aide à la MDPH pour les besoins de votre enfant à l'école.



La MDPH utilise un document pour évaluer les besoins de votre enfant pour réussir à l'école.

Ce document s'appelle le GEVA-sco.



« L'école doit s'adapter aux besoins de votre enfant ; Elle peut proposer des aides » :

- par l'utilisation d'un matériel spécial
- d'une personne pour l'aider en classe.



« Ces personnes s'appellent les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS). Ensuite, un Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS) est transmis à l'enseignant référent ».



Un enseignant référent est là pour vérifier que tout se passe bien pour votre enfant à l'école.

L'enseignant référent assure le suivi du PPS. Il évalue le PPS avec l'équipe de suivi de la scolarisation.



L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une allocation. C'est une aide financière pour les parents d'enfant en situation de handicap. Un complément d'allocation peut compléter l'AEEH.



Comment prendre rendez-vous ?



1

J'appelle le référent handicap pour prendre un rendez-vous

Sylvie VANDEWYNCKELE

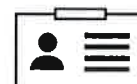
Tel : 03.20.10.40.80



2

J'apporte mes documents le jour du rendez-vous :

- le dossier MDPH
- une pièce d'identité
- un certificat médical MDPH de moins de 12 mois
- un justificatif de domicile (facture)
- en cas de représentation légale, la copie du jugement de tutelle ou de curatelle renforcée



3

Mon dossier est envoyé à la MDPH

Je reçois un accusé de réception.



4

Je reçois une notification d'accord ou de désaccord. **En cas de désaccord, je peux formuler un recours amiable auprès de la MDPH**

Infos pratiques

Je peux aller au CCAS :

- de 14 heures à 17 heures, du mardi au vendredi
- de 9 heures à 12 heures, du mardi au samedi

Je peux téléphoner au CCAS : je fais le 03 20 10 40 80

- de 8 heures 30 à 12 heures 30, du mardi au vendredi
- de 13 heures 30 à 17 heures 30, du mardi au vendredi
- de 8 heures à 12 heures, le samedi



COMMENT VENIR ?

Adresse : 50, rue de la Tête de Cheval

Bus Liane 5 arrêt «Rue de Londres»

V'Lille station «Rue de Londres»



**Ce document, issu d'une collaboration
avec l'ESAT Malécot du site de Loos,
est entièrement réalisé en FALC !**

**Facile
à lire et à
comprendre**

